



Commune de MORTROUX

Compte-rendu
Séance du 7 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le sept décembre deux mil dix-huit à la Mairie à vingt heures et quinze minutes, selon convocation du 30/11/2018 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur MERCIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance

Présents : Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane et Mesdames Aujean Angéline, Poirier Eliane, Diaz Florence, Conilleau Véronique.

Pouvoirs : aucun

Absents : Monsieur Hémary Dominique

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

AUCUNE DECISIONS

2018-048 COLIS DE NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner des colis de Noël pour un montant maximum de 1 000 € aux personnes âgées de 75 ans et plus de la Commune de Mortroux.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018

2018-049 DÉCISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Emprunts en euro				1641	10	40 000,00
Réseaux d'adduction d'eau	21531	10	40 000,00			
Investissement			40 000,00			40 000,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

2018-050 DÉCISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		52,00			
Autres charges except. sur opérations de				6718		52,00
Fonctionnement dépenses			52,00			52,00
	Solde		0,00			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

2018-051

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'EVOLIS 23-SPANC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'élargissement du périmètre d'Evolis 23 à l'intégralité de la Communauté de Communes Creuse Confluence, pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.

2018-052

DEMANDE D'EXONÉRATION DE CHARGE D'UN LOCATAIRE

Après étude du dossier, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De refuser la demande d'exonération des charges mensuelles.

2018-053

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Location de la salle des fêtes :

Nature	Commune		Hors Commune	
	Journée Soit 24 h de 8h à 8h	Weekend Du samedi 8h au lundi 8h	Journée Soit 24 h de 8h à 8h	Weekend Du samedi 8h au lundi 8h
Caution	100 €			
Location (charges comprises)	75 €	120,00 €	105 €	150,00 €
Vaisselle cassée	Cf tableau			
Option Nettoyage	30 €			
Association	Gratuit			

Location salle socio-culturelle :

Nature	Commune		Hors Commune	
	Journée Soit 24 h de 8h à 8h	Weekend Du samedi 8h au lundi 8h	Journée Soit 24 h de 8h à 8h	Weekend Du samedi 8h au lundi 8h
Location	120 €	180 €	180 €	230 €
Chauffage	25 €	35 €	25 €	35 €
Association	35 € si utilisation du chauffage		50 € + 35 € si utilisation	

		<i>chauffage</i>
<i>Caution</i>		500 €
<i>Vaisselle cassée</i>		<i>Cf tableau</i>
<i>Option Nettoyage</i>		100 €
<i>Arrhes à la réservation</i>		25 % du tarif de location

Tarif vaisselle cassée

Vaisselle	Prix vaisselle cassée
Assiettes	1,50 €
Fourchettes	0,50 €
Petites cuillères	0,20 €
Cuillères à soupe	0,50 €
Couteaux	0,50 €
Verres	1,00 €
Coupes à champagne	1,20 €
Tasses à café	1,00 €
Brocs	2,00 €
Pichets	2,50 €
Plats inox	5,50 €
Panières à pain	1,50 €
Saladiers	2,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer ces tarifs pour toutes les demandes de réservations déposées à compter du 1^{er} janvier 2019

2018-054

RÉVISION DES LOYERS

<i>Logement</i>	<i>Loyer mensuel au 01/01/2018</i>	<i>Loyer avec augmentation de 1.25 %</i>
Presbytère 54 Grand Rue	286 €	290 €
Presbytère 56 Grand Rue 1 ^{er} étage	359 €	363 €
Presbytère 56 Grand Rue	340 €	344 €
Mairie	222 €	225 €
Mairie	222 €	225 €
52, Grand Rue	419 €	424 €
49, Grand Rue	151 €	153 €
1, Route de la Rongère	448 €	454 €
3, Route de la Rongère	337 €	341 €
TOTAL/mois	2 784 €	2 819 €
TOTAL /an	33 408 €	33 828 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 1.25 % à compter du 1er janvier 2019 selon l'Indice de Référence des Loyers.

2018-055

RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'eau et de l'assainissement du fait des travaux envisagés pour l'année 2019.

<i>Objet</i>	<i>Tarif HT 2018</i>	<i>Tarif HT 2019</i>
<i>Abonnement</i>	<i>92,00 €</i>	<i>92.00</i>
<i>Le mètre cube</i>		
<i>De 0 à 120 m3</i>	<i>1,20 €</i>	<i>1.22</i>
<i>A partir de 121 m3</i>	<i>1,15 €</i>	<i>1.18</i>
<i>Résiliation simple</i>	<i>15,00 €</i>	<i>15.00</i>
<i>Résiliation avec enlèvement du compteur</i>	<i>25,00 €</i>	<i>25.00</i>
<i>Réouverture d'un branchement</i>	<i>15,00 €</i>	<i>15.00</i>
<i>Réouverture avec compteur</i>	<i>25,00 €</i>	<i>25.00</i>
<i>Remplacement d'un compteur gelé</i>	<i>17 € de l'heure + prix d'achat du compteur</i>	<i>17 € de l'heure + prix d'achat du compteur</i>
<i>Déplacement d'un compteur</i>	<i>17 € de l'heure</i>	<i>17 € de l'heure</i>

Assainissement

<i>Objet</i>	<i>Tarif HT 2018</i>	<i>Tarif HT 2019</i>
<i>Abonnement</i>	<i>44,00 €</i>	<i>46.00</i>
<i>Le mètre cube</i>	<i>0.60 €</i>	<i>0.63</i>
<i>Accès au réseau</i>	<i>160.00 €</i>	<i>160.00</i>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de l'eau et l'assainissement selon les tableaux ci-dessus pour l'année 2019.

2018-056

ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur CASSIER Christophe, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune, décide à l'unanimité :

- de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux de **100 %** et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.
 - de lui attribuer une indemnité de confection du budget d'un montant de **40 €** à compter de l'exercice 2019
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6225.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 30,
A Mortroux, le 12 décembre 2018.